



## Licenciement en vue a cause du chien qui est mort

Par **OLIVIER BIZZOZZERO**, le **20/12/2009** à **11:58**

Bonjour,rrnrnJe suis maitre-chien et hélas mon chien viens de mourrir , mon employeur me menace de me licencier car sur mon CDI il est bien noté "Maitre-chien" mais je n'ai hélas pas les moyens financiers de reprendre un chien pour travailler qui coute environ 2.000 €.rrnrnAlors ma question ai en a t-il le droit et dans combien de temp j'ai entendu parler que j'avais deux moix pour me retourner ? rnrnMerci d'avance pour votre réponse, cordialement.

Par **frog**, le **20/12/2009** à **13:39**

Hello,rnEs-tu titulaire du CQP, as-tu ta carte professionnelle d'Etat ?

Par **OLIVIER BIZZOZZERO**, le **21/12/2009** à **01:23**

bin oui biensur g le CQP etc,,,,,